Le programme de certification de l'AIIC : un pas important dans votre cheminement professionnel

DENIS JOBIN 10/3/08 17:42

Mis en forme: Couleur de police : Noir

Au Canada, plus de 15 000 infirmières et infirmiers possèdent une certification de l'AIIC dans l'une des 17 spécialités en soins infirmiers. En participant au processus de certification de l'AIIC, ces infirmières se sont engagées personnellement à mettre au défi leurs connaissances et leurs compétences spécialisées à l'échelon national.

Comme nous le savons si bien, les milieux des soins infirmiers évoluent constamment par la présence de nouvelles approches thérapeutiques, de nouveaux équipements, de nouvelles données probantes et bien d'autres, qui demandent au personnel infirmier de posséder des connaissances actualisées tout au long de leur carrière professionnelle. En participant au processus de certification de l'AIIC, les infirmières choisissent de mettre à jour leurs connaissances dans une spécialité. Après avoir obtenu la certification de l'AIIC, les infirmières affirment avoir une confiance professionnelle accrue dans leur rôle de clinicienne et de se sentir davantage crédible parmi leurs pairs de l'équipe interdisciplinaire. La certification dans une spécialité leur permet aussi d'entrer dans une communauté nationale d'infirmières engagées envers l'excellence infirmière et le maintien des compétences, et leur accorde une certaine préparation à des postes conférant une plus grande responsabilité au sein de leur spécialité.

En soins infirmiers palliatifs, on compte actuellement plus de 950 infirmières possédant la certification de l'AIIC. Ces infirmières peuvent fièrement affirmer qu'elles ont rencontré une norme nationale de compétence professionnelle qui démontre une vaste compréhension de leur spécialité en soins infirmiers palliatifs.

La certification de l'AIIC dans une spécialité est un processus à participation volontaire réservé aux membres de la profession infirmière qui satisfont à des exigences rigoureuses sur les plans de la pratique, de l'apprentissage continu et des examens.

L'examen de certification de l'AIIC est présentement offert une fois par année au mois d'avril. À chaque année, plus de 1800 infirmières et infirmiers s'y présentent.

Pour bien se préparer à l'examen, plusieurs ressources sont mises à la disposition des infirmières pour les assister dans leur démarche. Chaque infirmière inscrite à l'examen a accès à un guide de préparation en ligne qui comprend le plan directeur de l'examen, les compétences reliées à la spécialité, des questions préparatoires, une clé de correction, les justifications des réponses et une bibliographie.

Sur le site Web de l'AIIC, on retrouve une liste d'infirmières et infirmiers certifiés et expérimentés qui ont consenti à faire du mentorat auprès des candidates inscrites aux examens de certification. L'AIIC publie sur son site Web une liste de groupes d'étude créés par diverses personnes et organisations. Ces groupes d'étude sont indépendants, mais l'AIIC met à leur disposition un

manuel de préparation aux examens de certification, qui comprend des conseils à l'intention des animateurs et des membres du groupe d'étude, des références possibles et d'autres renseignements.

La certification de l'AIIC est valide pendant cinq ans. Pour renouveler la certification, les infirmières doivent avoir accumulé le nombre d'heures exigées d'expérience dans la spécialité infirmière et soit se présenter de nouveau à l'examen de certification ou avoir accumulé au moins 100 heures d'apprentissage continu dans la spécialité au cours de la période de validité de cinq ans.

En recevant des soins et des services d'un membre certifié de la profession infirmière, les clients, les patients et le public peuvent être confiants que les soins qu'ils reçoivent sont sécuritaires et efficaces, ainsi que fondés sur des connaissances actualisées de la spécialité, de l'expérience et un jugement clinique approfondi.